

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2458

Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'Association "Le Cyclotouriste" pour l'organisation de la 63e édition de la "Saintélyon", du 3 au 4 décembre 2016 - Approbation d'une convention mixte.

Direction des Evènements et Animation

**Rapporteur** : M. CUCHERAT Yann

## SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2016/2458 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 25 000 EUROS A L'ASSOCIATION "LE CYCLOTOURISTE" POUR L'ORGANISATION DE LA 63E EDITION DE LA "SAINTELYON", DU 3 AU 4 DECEMBRE 2016 - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE. (DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association « Le Cyclotouriste » organise la 63<sup>e</sup> édition de la « Saintélyon », du samedi 3 au dimanche 4 décembre 2016.

Ce raid nocturne reliant Saint-Etienne à Lyon, alliant à la fois trail et course sur route, est le rendez-vous incontournable de fin de saison et la plus grande course nature de l'hexagone en termes de participants.

En effet, en 2015 un nouveau record de participation est atteint avec près de 15 000 inscrits qui ont répondu présents à cette édition aux conditions météorologiques exceptionnelles, sans neige, avec des températures positives et un ciel dégagé.

Pour cette 63<sup>e</sup> édition, une nouvelle formule de 12 km intitulée la « Saintétik » est proposée au départ de Chaponost. Ce parcours est réservé aux novices qui souhaitent s'initier à la course nocturne et hivernale, avant d'expérimenter les années suivantes des formules plus longues.

Les autres formules proposées sont les suivantes :

- le 72 km en solo ou en relais par équipe de deux (28/44 km), par équipe de trois (28/24/20 km) ou par équipe de quatre (15/13/24/20 km) ;
- le 44 km « Saintexpress » au départ de Sainte-Catherine ;
- le 22 km « Saintésprint » au départ de Soucieu-en-Jarrest.

Comme chaque année, il sera également possible d'effectuer la totalité du parcours en randonnée pédestre.

L'arrivée des participants est prévue à la Halle Tony Garnier dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, avec l'installation d'un village qui comprend une superficie de 3 000 m<sup>2</sup> dédiée à une centaine d'exposants. L'accès est gratuit et ouvert à tous avec plus de 20 000 visiteurs attendus.

Depuis plusieurs années, l'association poursuit son engagement pour limiter les nuisances inhérentes à l'événement et inciter le public à adopter des attitudes responsables envers l'environnement. Depuis 2015, une équipe de coureurs bénévoles est mobilisée pour sensibiliser les participants au respect des règles et éventuellement les sanctionner en cas de non-respect de l'environnement.

Les objectifs de l'association pour cette édition sont :

- d'organiser une compétition de qualité afin d'assurer la satisfaction des participants ;

- de rendre cette course plus accessible en adaptant les formules proposées ;
- de préserver au mieux les sites traversés par l'épreuve et donc de poursuivre la sensibilisation des participants à la protection de l'environnement.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi d'accueillir un évènement phare de la discipline à Lyon et de mettre en valeur le territoire de la ville auprès d'un public de plus en plus nombreux et venant de la France entière.

En 2015, l'Association a perçu une subvention de 25 000 euros.

Cette année, l'association sollicite une subvention à hauteur de 25 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 955 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif et médiatique, je propose d'allouer une subvention de 25 000 euros à l'association « Le Cyclotouriste ».

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

### **DELIBERE**

1. Une subvention de 25 000 euros est allouée à l'Association « le Cyclotouriste » pour l'organisation de la manifestation la « Saintélyon », du 3 au 4 décembre 2016.
2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association « Le Cyclotouriste » est approuvée.
3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
4. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2016, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44036, chapitre 415, article 6574.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT